

AVEC LE GAZ, FAITES LE PLEIN DE BONNES ÉNERGIES...

Préférer le gaz pour votre installation de chauffage et d'eau chaude, c'est :



bénéficier d'**équipements discrets et performants**,



faire le choix d'une **chaleur douce et homogène**, avec une eau chaude disponible en permanence à la bonne température,



profiter d'**un confort de cuisson inégalé**, grâce à la puissance de la flamme réglable instantanément,



choisir de **nouveaux produits innovants** en profitant de la chaleur d'un poêle ou d'un insert, ou en expérimentant une nouvelle façon de cuisiner en extérieur grâce à la plancha.

Décidément, la solution gaz, elle n'a que des avantages...



...ET DE CADEAUX!



TENTEZ DE GAGNER 13 CHÈQUES D'UNE VALEUR DE 1000€

**POUR VOUS AIDER
À FINANCER VOTRE NOUVELLE
INSTALLATION AU GAZ ! ***

Pendant la Semaine du Gaz, rendez-vous chez votre professionnel du gaz et tentez de gagner l'un des 13 chèques de 1000€ mis en jeu.

*Jeu avec obligation d'achat.
Voir règlement du jeu sur lasemaine dugaz.com

DU 1^{ER} AU 14 OCTOBRE, PENDANT LA SEMAINE DU GAZ, ÉCONOMISEZ TRIPLEMENT SUR VOTRE CONFORT!

1

Cumulez les avantages de nos partenaires sur l'installation de votre chauffage

- Prime Offerte par GrDF
- Remise offerte par votre installateur
- Remise offerte par Frisquet pour l'achat d'une chaudière à condensation

400 € d'économie TTC⁽²⁾

200 € d'économie TTC⁽³⁾

100 € d'économie TTC⁽⁴⁾

Montant total des remises :

700 € d'économie TTC⁽⁴⁾

2

Économisez jusqu'à 40% sur votre facture d'énergie

Opter pour le confort d'un chauffage au gaz, c'est aussi choisir du matériel performant comme la chaudière à condensation. Cette chaudière nouvelle génération permet de réaliser **jusqu'à 20% d'économies d'énergie** par rapport aux chaudières haut rendement modernes, et **jusqu'à 40%** par rapport aux chaudières d'avant 1980.

Source ADEME

3

Bénéficiez du crédit d'impôt de 30% avant la fin de l'année!⁽¹⁾

⁽¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 2018, le Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique vous permet de **bénéficier de 30% de réduction d'impôt** pour la pose d'une chaudière Haute performance énergétique. Retrouvez toutes les informations utiles sur www.renovation-info-service.gouv.fr

(2) Offre exclusivement réservée pour toutes conversions d'énergie avec une mise en service de l'installation gaz avant le 31 mars 2019.
(3) Offre valable pour toute fiche contact collectée entre le 1^{er} et le 14 octobre 2018 et pour tout devis signé avant le 30 novembre 2018.
Conditions et détails des offres consultables chez votre professionnel du gaz et sur www.lasemaine dugaz.com
(4) Offre soumise à condition disponible sur www.lasemaine dugaz.com ou chez votre plombier chauffagiste partenaire de l'opération.
L'énergie est notre avenir, économisons-la!

